

CONSEIL MUNICIPAL
Séance N°68 du 14 Mai 2020

Absents : Yolande ARNAL, Sonia MARTIN, Patricia TERRISSON

Secrétaire de séance : Jean-Claude GOUNY

Ordre du jour

Litige avec une administrée concernant la vente de l'ancienne salle de classe et de 2 parcelles attenantes
Restauration du parquet de l'autel de l'église

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 Avril 2020 a été adopté à l'unanimité.

A l'issue du premier point de l'ordre du jour, Mme BOUT a demandé la parole et est restée dans la salle du conseil municipal après la levée de séance annoncée par Monsieur le Maire.

Objet: Autorisation de défendre la Commune dans un contentieux déterminé - 2020D021

Monsieur le Maire indique que la vente de l'ancienne salle de classe et de 2 parcelles attenantes cadastrées AC 372-AC 373 et AC 371 fait l'objet d'un contentieux.

Rappel des faits : Par délibération en date du 13 mars 2020, la mise en vente des parcelles situées 3 rue des Portettes cadastrées AC 372-AC 373 et AC 374 a été votée en faveur de Mme JONVILLE. Conformément au document d'arpentage établi par M. FALCON Géomètre-Expert, une servitude passage et d'usage est inscrite sur la parcelle AC 371 comportant un logement communal loué à Mme BOUT Françoise (fonds servant : AC 371 et fonds dominant AC 372). Une servitude d'écoulement des eaux pluviales fond servant : AC 177 et fonds dominant : AC372 est également mentionnée.

Monsieur le Maire donne lecture intégrale des courriers de Me POUGET et de Mme BOUT et expose au Conseil Municipal la situation suivante :

- **en date du 27 Avril 2020, Me POUGET**, avocat au barreau de Lozère, informe que Mme BOUT Françoise l'a saisi afin de défendre ses intérêts, il conteste la création des servitudes d'usage et de passage et demande leur retrait. A défaut, il prévient qu'il saisira le Tribunal Judiciaire. En conclusion, il demande à Monsieur le Maire de lui indiquer le nom de l'avocat désigné par la Commune.

- **en date du 28 Avril 2020, Mme BOUT Françoise**, locataire du logement communal a adressé un recours gracieux au Conseil Municipal lui demandant de reconsidérer sa décision prise par délibération en date du 13 mars 2020 concernant l:

- la constitution du bien vendu avec l'ajout des 2 parcelles (AC 373 et AC 374)
- l'existence des servitudes créées au profit de la parcelle AC 372 et grevant les parcelles AC 371 et AC 177
- la procédure de désignation de l'acquéreur

- **en date du 20 Avril 2020, Mme JONVILLE Virginie** informe Monsieur le Maire qu'elle a l'intention de renoncer à l'acquisition de l'ancienne salle de classe.

A ce stade, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à ester en justice si nécessaire
- de désigner Me GOUSSEAU, avocat au barreau de la Lozère, pour défendre les intérêts de la Commune
- de suspendre la vente du bien constitué de l'ancienne salle de classe (AC 372) et des 2 parcelles attenantes (AC 373 et AC 374).

Voté à l'unanimité (12 voix)

Objet: Rénovation du Parquet autour de l'autel de l'église - 2020D022

Etant donné la vétusté du parquet qui se trouve autour de l'autel, sa rénovation est urgente.

2 artisans de la Commune se sont rendus sur place.

Ils préconisent la rénovation du parquet uniquement autour de l'autel. Celui-ci étant trop lourd pour être déplacé.

Etant donné le montant inférieur à 4000 € HT, Monsieur le Maire pourrait passer commande sans délibérer. Mais le budget n'étant pas établi à ce jour, il préfère le soumettre à un vote du Conseil Municipal.

Pour effectuer ces travaux, 2 devis ont été établis :

Nature de travaux	Pascal SAVAJOLS	Nicolas OSTY
Solivage bois pour plancher avec lambourde		311.96 € HT
Parquet massif à clouer en chêne	1900.08 € HT	2706.00 € HT
Vitrification et ponçage	96.00 € HT	325.82 € HT
Pose	1050 € HT (y compris le solivage)	
TOTAL HT (parquet en chêne)	3046.08 € HT	3343.78 € HT
TOTAL TTC (parquet en chêne)	3046.08 € TTC	3678.16 € TTC

Après débat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- De retenir la proposition de l'entreprise de SAVAJOLS pour un montant de **3046.08 € TTC**
- A signer tous documents relatifs à ce dossier
- A inscrire les crédits au BP 2020

Voté à l'unanimité (12 voix)